

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7282579201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7282579201>

Cette annonce a été mise en ligne le **1 mars 2022** sur **Agriculteur Normand-web**
Pour le département : **14 - CALVADOS**

In Extenso

Experts-Comptables

AVIS DE DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

YES

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 14 RUE SAINT-MARTIN
14400 BAYEUX
529 609 893 RCS CAEN

Par décision du 17/02/2022, la société LBV SARL - LA BELLE VIE SARL, Société à responsabilité limitée au capital de 7 000 euros, dont le siège social est 17 JARDINS DE SAINT-LOUP 14400 ST LOUP HORS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 520 476 268 RCS CAEN a, en sa qualité d'associée unique de la société YES, société à responsabilité limitée au capital de 7000 euros, dont le siège social est 14 rue Saint Martin – 14400 BAYEUX, immatriculé au RCS de CAEN sous le numéro 529 609 893 ; décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de CAEN.

Pour avis
La Gérance

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex

